



Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE AJOURNEMENT DU 16 FÉVRIER 2021



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge du 2 février 2021 tenu le mardi 16 février 2021 à 17 h 40, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants, Mme Karine Bélisle, Mme Carole Panneton, Mme Andrée Rancourt, M. Denis Brabant, M. Robert Lambertz et M. Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

La directrice générale par intérim et greffière, Mme Lucie Bourque, et la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, sont également présentes.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, la séance a lieu à huit clos.

OUVERTURE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 17 h 40.

064/16-02-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale par intérim et greffière, à savoir :

- 1. OUVERTURE**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 2.1 Aucun
- 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
 - 3.1 Avis de motion et présentation sommaire du projet de Règlement numéro 2021-403 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats
 - 3.2 Adoption du projet de Règlement numéro 2021-403 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats
 - 3.3 Avis de motion et présentation sommaire du premier projet de Règlement numéro 2021-404 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage
 - 3.4 Adoption du premier projet de Règlement numéro 2021-404 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage
 - 3.5 Avis de motion et présentation sommaire du projet de Règlement numéro 2021-405 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction
 - 3.6 Adoption du projet de Règlement numéro 2021-405 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction
 - 3.7 Avis de motion et présentation sommaire du premier projet de Règlement numéro 2021-406 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement
 - 3.8 Adoption du premier projet de Règlement numéro 2021-406 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement
 - 3.9 Assemblée publique de consultation relative aux projets de règlements numéro 2021-403 et 2021-405 et aux premiers projets de règlements numéro 2021-404 et 2021-406



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE AJOURNEMENT DU 16 FÉVRIER 2021

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 Aucun

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 Mandat professionnel pour la démolition de l'immeuble situé au 900, rue Boileau

5.2 Vente de la propriété située au 900 rue Boileau à l'organisme Arc-En-Soi

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Déneigement de la route 321 par les municipalités de la Rouge

7.2 Adoption du programme régional d'aménagement, d'inspection, d'entretien et d'évaluation des bornes d'incendie

7.3 Transfert d'une autorisation d'un stationnement sur la montée Miron

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun

10. DIVERS

10.1 Aucun

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-403 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 181 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

Mme Karine Bélisle donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de Règlement numéro 2021-403 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats.

La directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, présente sommairement le projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation au bureau du Service d'urbanisme et d'environnement ainsi qu'à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

065/16-02-2021

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-403 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 181 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats, entré en vigueur le 29 novembre 2011, ainsi que ses amendements annuels;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 181;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par Mme Karine Bélisle lors de la présente séance et que le projet dudit règlement a été présenté sommairement par la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, lors de cette même séance;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE AJOURNEMENT DU 16 FÉVRIER 2021

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le projet de Règlement numéro 2021-403 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats.

Que le projet de Règlement numéro 2021-403 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-404 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE

Mme Andrée Rancourt donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du premier projet Règlement numéro 2021-404 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage.

La directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, présente sommairement le premier projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation au bureau du Service d'urbanisme et d'environnement ainsi qu'à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

066/16-02-2021

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-404 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 182 relatif au zonage, entré en vigueur le 29 novembre 2011, ainsi que ses amendements annuels;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 182;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par Mme Andrée Rancourt lors de la présente séance et que le premier projet dudit règlement a été présenté sommairement par la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 2021-404 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage.

Que le premier projet de Règlement numéro 2021-404 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE AJOURNEMENT DU 16 FÉVRIER 2021

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-405 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 183 RELATIF À LA CONSTRUCTION

M. Alain Otto donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de Règlement numéro 2021-405 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction.

La directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, présente sommairement le projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation au bureau du Service d'urbanisme et d'environnement ainsi qu'à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

067/16-02-2021

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-405 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 183 RELATIF À LA CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 183 relatif à la construction, entré en vigueur le 29 novembre 2011, ainsi que ses amendements annuels;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 183;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par M. Alain Otto lors de la présente séance et que le projet dudit règlement a été présenté sommairement par la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le projet de Règlement numéro 2021-405 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction.

Que le projet de Règlement numéro 2021-405 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-406 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 184 RELATIF AU LOTISSEMENT

M. Robert Lambertz donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du premier projet de Règlement numéro 2021-406 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement.

La directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, présente sommairement le premier projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation au bureau du Service d'urbanisme et d'environnement ainsi qu'à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

068/16-02-2021

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-406 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 184 RELATIF AU LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 184 relatif au lotissement, entré en vigueur le 29 novembre 2011, ainsi que ses amendements annuels;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 184;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par M. Robert Lambertz lors de la présente séance et que le premier projet dudit règlement a été présenté sommairement par la directrice du Service d'urbanisme et



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE AJOURNEMENT DU 16 FÉVRIER 2021

d'environnement, Mme Carine Lachapelle, lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par et M. Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 2021-406 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement.

Que le premier projet de Règlement numéro 2021-406 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

069/16-02-2021

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RELATIVE AUX PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉRO 2021-403 ET 2021-405 ET AUX PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉRO 2021-404 ET 2021-406

Il est proposé par M. Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

De tenir une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, et ce, conformément aux directives du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en lien avec l'état d'urgence sanitaire présentement en cours.

Que la procédure soit préalablement annoncée par avis public.

ADOPTÉE

Mme Carine Lachapelle quitte la séance. Il est 17 h 47.

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

070/16-02-2021

MANDAT PROFESSIONNEL POUR LA DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 900, RUE BOILEAU

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

De mandater la compagnie Excapro inc. pour la démolition avec triage des matériaux du bâtiment situé au 900 rue Boileau, et ce, avant le 2 avril 2021, au montant de 31 500 \$ plus les taxes applicables (montant net de 33 071,06 \$).

De mandater ladite compagnie pour procéder, en phase 2, à la démolition du bâtiment accessoire (hangar) avec triage des matériaux, et ce, avant le 2 avril 2021, au montant de 16 300 \$ plus les taxes applicables (montant net de 17 112,96 \$).

De mandater le directeur du Service des loisirs, de la culture, du développement économique et récréotouristique pour assurer le suivi de la présente résolution et qu'il soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ce dossier, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annulation

071/16-02-2021

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE AJOURNEMENT DU 16 FÉVRIER 2021

VENTE DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 900 RUE BOILEAU À L'ORGANISME ARC-EN-SOI

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

De verser dans le domaine privé la propriété située au 900, rue Boileau à Rivière-Rouge.

De procéder à la vente du terrain situé au 900, rue Boileau, à l'organisme sans but lucratif Arc-En-Soi, pour le projet Arc-En-Toit, au montant de 59 000 \$ plus les taxes applicables, et ce, conditionnellement à la présentation de la preuve de l'engagement officiel et définitif de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour ce projet.

D'autoriser le maire et la directrice générale par intérim, à signer tous les documents relatifs à la vente.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 068/26-02-2020 adoptée lors de la séance extraordinaire du 26 février 2020.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

072/16-02-2021

DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE 321 PAR LES MUNICIPALITÉS DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT l'intérêt des cinq municipalités de la Rouge (Rivière-Rouge, Nominique, L'Ascension, La Macaza et Lac-Saguay) d'offrir un déneigement de qualité de la route 321 sur le territoire de chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT que le contrat de service actuel octroyé par le ministère des Transports du Québec (MTQ) vient à échéance le 1er mai 2021;

CONSIDÉRANT que la prise en charge du déneigement de la route 321 par les municipalités garantirait une qualité de déneigement à long terme;

CONSIDÉRANT que dans un souci d'efficacité, le ministère des Transports du Québec n'aurait pas à redessiner ses routes en octroyant le contrat de service de déneigement de la route 321 à un regroupement des municipalités de la Rouge;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge confirme son intérêt à prendre en charge le déneigement du ou des tronçons de la route 321 de son territoire, soit en effectuant les travaux en Régie ou encore en octroyant un contrat.

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte de mandater la Municipalité de Nominique comme unique interlocuteur des municipalités de la Rouge auprès du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

073/16-02-2021

ADOPTION DU PROGRAMME RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, D'INSPECTION, D'ENTRETIEN ET D'ÉVALUATION DES BORNES D'INCENDIE

CONSIDÉRANT que le premier schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) a été attesté en 2005;

CONSIDÉRANT que la révision du schéma de couverture de risque en sécurité incendie est en processus d'attestation par la ministre de la Sécurité publique;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE AJOURNEMENT DU 16 FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT que les plans de mise en œuvre des municipalités, demande l'adoption et la mise en œuvre d'un programme d'aménagement, d'inspection, d'entretien et d'évaluation des bornes-fontaines;

CONSIDÉRANT que le comité de sécurité incendie de la MRC a statué que ce programme fait partie des actions prioritaires à réaliser dans le cadre de la révision du SCRSI et qu'il devrait avoir une portée régionale;

CONSIDÉRANT que le programme a été présenté aux directeurs incendie et aux directions générales des municipalités lors de la rencontre de la table technique du 7 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que le programme a été déposé et accepté par le conseil de la MRC le 26 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt et d'adopter tel que déposé, le programme régional d'aménagement, d'inspection, d'entretien et d'évaluation des bornes-fontaines sans modification et qu'il soit mis en œuvre par la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

074/16-02-2021

TRANSFERT D'UNE AUTORISATION D'UN STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT qu'il y a urgence d'agir pour le bien-être des utilisateurs du stationnement et de la rampe de mise à l'eau de la montée Miron;

CONSIDÉRANT que l'utilisation anarchique des lieux par certains utilisateurs nuit considérablement à une optimisation maximale des places de stationnement et de l'accès à la mise à l'eau;

CONSIDÉRANT qu'il est important de préserver l'environnement et la quiétude des résidents;

CONSIDÉRANT que cet endroit est déjà existant et propice aux activités actuelles et proposées;

CONSIDÉRANT qu'il y a une problématique reconnue par l'Association des propriétaires du réservoir Kiamika;

CONSIDÉRANT que les propriétaires de la pourvoirie Cécaurel se plaignent que la Ville de Rivière-Rouge agit de manière déloyale en offrant gratuitement un accès au stationnement et à la mise à l'eau de la montée Miron, favorisant même le déplacement de sa clientèle vers cet endroit;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge désire céder sa place au parc régional du Réservoir-Kiamika afin d'assumer la gestion du stationnement de la montée Miron à titre de projet pilote pour assurer une meilleure utilisation des lieux;

CONSIDÉRANT que le parc régional du Réservoir-Kiamika a un intérêt de nature communautaire et opérationnelle et qu'il possède toutes les ressources nécessaires afin de mener à bien ce projet;

CONSIDÉRANT la résolution de l'Association des propriétaires du réservoir Kiamika qui demande un meilleur contrôle du stationnement et de la mise à l'eau de la montée Miron;

CONSIDÉRANT la résolution de la ville de Rivière-Rouge qui appuie le projet pilote du Parc régional du Réservoir-Kiamika ainsi que la demande d'un futur bail communautaire;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE AJOURNEMENT DU 16 FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT que le parc régional du Réservoir-Kiamika ne peut opérer à la pourvoirie Cécaurel et qu'il a besoin de se relocaliser rapidement, avant le début de la saison estivale 2021, afin d'éviter de perdre deux emplois ainsi que des revenus importants;

CONSIDÉRANT tous les aspects bénéfiques d'un tel projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

De demander au ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (MERN) le transfert de l'autorisation de la gestion du stationnement de la montée Miron au parc régional du Réservoir-Kiamika afin qu'il puisse donner suite au projet pilote tel que décrit en préambule.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Étant donné la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, la présente séance a lieu à huis clos conformément aux directives ministérielles.

Le maire, M. Denis Charette, mentionne que la directrice générale par intérim et greffière, Mme Lucie Bourque, n'a reçu aucune question concernant la présente séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 17 h 51.

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Directrice générale par intérim et greffière

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire